



Paris, le 14 septembre 2010

## Compte rendu FORCE OUVRIÈRE

### de la réunion OS/DRI du 10 septembre 2010

Étaient inscrits à l'ordre du jour de cette réunion :

- le projet de décret portant création de l'Institut français des sciences des transports, de l'aménagement et des réseaux (IFSTAR = LCPC + INRETS),
- le projet de circulaire relative au dispositif de connaissance et d'évaluation de l'expertise du MEEDDM.

**Les représentants FO ont ouvert les débats au travers de l'introduction suivante :**

### Déclaration préalable FO

Nous devons aujourd'hui examiner notamment le projet de décret de création de l'IFSTAR et la circulaire sur la connaissance et l'évaluation des spécialistes et experts.

Sur le premier point, nous notons bien qu'il s'agit uniquement de nous présenter le décret, et non de le discuter. En effet, bleu, il ne présente plus que peu de marge de discussion. Dont acte, mais nous souhaitons tout de même faire part de notre avis :

1. **Sur le manque de vision du RST** dans lequel cette fusion s'insère. On ne nous fera pas croire que l'administration se lance dans des fusions au coup par coup sans avoir une idée précise de l'avenir de ces structures. Il s'agit donc non d'un manque de vision, mais d'une volonté délibérée de cacher cette vision. Pourquoi, dans quel but ? Ces cachotteries ne présagent évidemment rien de bon pour les agents et pour le service public. Dans la même optique, les discussions qui s'éternisent sur le statut des CETE reflètent la même volonté. Les personnels souffrent du manque de visibilité sur leur avenir.
2. **Sur la disparition du pilotage des CETE** dans le nouveau statut. Pourquoi cette absence ? Rien ne le justifie. Ce qui fonctionnait disparaît. Volonté délibérée de décroiser les prestations ? De casser les réseaux ? De créer des structures plus facilement transférables vers des statuts privés ? D'affaiblir les laboratoires des CETE pour les récupérer, agonisants, au sein de l'IFSTAR ? Peut-être un peu de tout cela. D'autant que le pilotage des chercheurs revient à l'IFSTAR, mais là aussi sans réflexion globale sur les réels besoins du ministère en recherche, prenant en compte toutes les composantes techniques.
3. **Sur le calendrier** enfin. Cela est devenu un mode de management : le mouvement, toujours plus rapide. Les réorganisations incessantes, toujours plus déstabilisatrices pour les agents. Nous dénonçons un mode de transformation, qui n'est pas propre à cette fusion, mais qui est devenu le mode de fonctionnement normal dans notre ministère.

Il faut repenser les modes de fonctionnement, nous dit-on dans l'introduction du rapport de présentation du décret. Mais nous sommes maintenant devant un nouvel objet administratif dont on admet qu'on repensera -peut-être ?- après sa création à ses finalités et à son organisation interne, tant les délais alloués pour la réorganisation sont ahurissants de brièveté, et qu'il faudra de toute manière adapter au futur rôle d'un RST dont on ne connaît pas l'avenir.

Nous ne sommes pas à priori contre une réorganisation, quand elle a du sens, qu'elle est pensée dans un ensemble cohérent et qu'elle procure un meilleur service public et de meilleures conditions de travail. Nous ne pouvons que dénoncer une réorganisation dans l'urgence absolue, et dans le brouillard le plus total.

Sur le deuxième point, la reprise de la circulaire sur les comités de domaines est certes une bonne chose, mais elle ne peut être une fin et surtout pas le seul moyen de favoriser et cultiver l'expertise du ministère. Faire percoler les bonnes pratiques, rendre le fonctionnement des comités de domaines plus transparent et plus efficace, se donner les moyens d'une gestion prévisionnelle des compétences, valoriser les agents pour leur compétence acquise, tout cela ne se résout pas uniquement par une circulaire. Il faut une volonté, des moyens, une logistique et une tactique. Quelle est elle ? Comment allons nous nous assurer de l'atteinte des objectifs ? Rien n'est pour l'instant défini.

D'autant que la circulaire met fortement l'accent sur les parcours professionnels, et les conseils pouvant être fournis certes par les comités de domaines mais aussi par la DRH. Les parcours, actuellement choisis par les spécialistes et experts, vont ils devenir des parcours subis, uniquement décidés par l'administration ? À la lecture de la circulaire, ce risque existe bel et bien. Ce serait une erreur de considérer que nous sommes ici dans un système gagnant perdant, et que toute liberté laissée à l'agent se traduit par une perte pour l'administration. Il est temps de bâtir un système gagnant gagnant, où l'agent et le service public ressortent valorisés.

Tous les jours, nous sommes confrontés à la contradiction d'un discours politique fait d'annonces tonitruantes avec l'absence de considération pour ceux qui devraient les mettre en oeuvre, avec des moyens systématiquement dimensionnés non en fonction des missions et de leur apport mais seulement des coûts immédiats mesurés par une RGPP autiste.

Le dialogue social est devenu une caricature, au mieux les personnels sont écoutés, jamais ils ne sont entendus. Nous continuons à venir ici pour glaner le peu d'informations qu'on consent à nous fournir, et tenter de limiter la casse en obtenant de haute lutte qu'une virgule du texte soit un peu mieux placée, mais sans illusion devant la destruction de services qui pendant des années ont apporté à tous les acteurs publics et souvent privés de ce pays un soutien scientifique et technique sans équivalent dans le monde. Cela ne peut durer. Il est grand temps pour tous les agents de relever la tête et de contester par tous les moyens cette caricature de management, de réclamer et d'obtenir les stratégies d'avenir pour notre service public ainsi que les moyens nécessaires à leur mise en oeuvre.

**Nota :** les autres OS n'avaient « rien à déclarer », la CGT se limitant pour sa part à remettre 600 pétitions (précisant même qu'elles n'étaient pas toutes signées de ses propres mandants).

## **1 – Sur l'IFSTAR :**

Le projet de décret a été soumis aux CTP, CA ou CS de chacun des établissements et doit maintenant passer en CTPM MEEDDM. En réponse à FO, l'administration assure que, bien que bleu, ce projet peut subir des modifications mineures et que si le pilotage CETE et travaux avec les CETE n'est par ailleurs pas précisé dans le projet de décret, il le sera dans l'organigramme de la future structure (la convention entre IFSTAR et ministère prendra en compte l'animation des CETE).

Les échanges portent sur les sites, les mouvements de personnel, la mutualisation des supports, le corps des ITA en suspens, le nombre de représentants du personnel sur les instances, sujets sur lesquels l'administration se veut rassurante, comme à son habitude.

Les représentants FO pointent la problématique résultant de la taille de l'établissement qui ne lui donne pas plus de visibilité au niveau international (face à beaucoup trop de grands pays pour pouvoir lutter). Pour FO, il faut plutôt axer le futur établissement sur les spécificités techniques qui donnent un avantage compétitif à nos structures (par exemple autour du lien recherche/ingénierie de terrain)

La DRI répond qu'elle cherche une visibilité européenne (échelle qui paraît suffire aux autres organisations syndicales) pour répondre à des appels à projets, être un acteur qui peut représenter la France et peser dans le dialogue sur les transports (normalisation), la visibilité internationale se faisant via les PRES.

Enfin, FO s'insurge contre la priorité donnée, dans le rapport de présentation, aux missions de recouvrement entre les deux structures (que devient le reste ?). La DRI prend acte, assure que ce n'est pas volontaire et indique que le reste sera précisé.

## **2 – Sur le projet de circulaire (connaissance et évaluation de l'expertise) :**

Sur ce point la DRI était accompagnée de la DRH pour l'approche gestion. Les représentants FO ont réussi à faire apporter un certain nombre d'améliorations au projet et ont aussi mis en évidence certaines inepties évoquées autour de la table, qui, on l'espère, n'auront pas de suite (comme par exemple la valorisation des compétences via ... la PFR (sic !)).

Reste maintenant à vérifier la prise en compte de nos amendements au travers de la version finale de cette circulaire...